



Procès-Verbal
De la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives
du mercredi 19 Octobre 2022

Président : M. ORTUNO.

Présents : MM. ORTUNO, BAUDUIN, HORMI, REHOUDJA.

Excusés : M. HIMMI.

Secrétaire de Séance : Mme. AKROUN

Rappel :

- Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à disposition des joueurs et des arbitres des installations conformes au Règlement et en état (sanitaires et douches).

- Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) installation(s) au niveau de l'éclairage.

Sécurité : Les zones de sécurité (Articles 3.4 et 3.3)

Pour tous les niveaux de classement, une zone d'une largeur de 2,50m minimum en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire.

La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

Celle-ci se mesure depuis l'extérieure de la ligne de jeu jusqu'au premier obstacle rencontré (main courante, clôture, montant des buts de Foot à 8 rabattu, socle et couvercle des abris de touche).

Rappel : Obligation de classement

La Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives rappelle que conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, les équipes seniors évoluant en Départementale 2 qui sont appelées à accéder en Départementale 1 à la fin de la saison 2021/2022, devront obligatoirement disputer des rencontres de cette compétition sur un terrain classé niveau E6. La Commission Départementale des Terrains et Installation Sportives reste à leur disposition.

Ville de Drancy : Stade René Dewerpe NNI 9302900501-503502

À la suite de la visite de M. REHOUDJA et M. BAUDUIN le 29 septembre 2022, la Commission des Terrains et des Installations Sportives classe ce terrain en T6 pour une période de 10 ans à compter du 19 octobre 2022, sous réserve de l'accord de la CFTIS. Copie au club.

Ville de Neuilly S/ Marne : Stade George Foulon NNI 9305000102-508884

À la suite de la visite de M. REHOUDJA et M. BAUDUIN le 06 octobre 2022, la Commission des Terrains et des Installations Sportives classe ce terrain en T7 pour une période de 10 ans à compter du 19 octobre 2022, sous réserve de l'accord de la CFTIS. Copie au club.

Ville de Villemomble : Stade Alain Minoune NNI 930770301

Un contrôle de l'éclairage sera effectué le 08 novembre 2022 à 18h30, par M. REHOUDJA et M. BAUDUIN, le contrôle de l'éclairage de l'Installation susnommé, merci de matérialiser les 25 points. Les imprimés seront fournis sur place. Présence indispensable du service des sports.

Ville de Livry-Gargan : Stade Alfred Marcel Vincent NNI 9304600103

Un contrôle de l'éclairage sera effectué le 14 novembre 2022 à 18h30, par M. BAUDUIN et M. REHOUDJA, le contrôle de l'éclairage de l'Installation susnommé, merci de matérialiser les 25 points. Les imprimés seront fournis sur place. Présence indispensable du service des sports.

Ville de Sevran : Stade Jean Guimier NNI 9307100102

Un contrôle de l'éclairage sera effectué le 17 novembre 2022 à 18h00, par M. BAUDUIN et M. HORMI, le contrôle de l'éclairage de l'Installation susnommé, merci de matérialiser les 25 points. Les imprimés seront fournis sur place. Présence indispensable du service des sports.

Ville Le Blanc-Mesnil : Terrain Paul Eluard NNI930079902 (Futsal)

Afin de contrôler le terrain dans le cadre d'un classement, M. REHOUDJA et M. HORMI passeront le 22 novembre 2022 à 14h00. Toutes les installations devront être accessibles. Le club et bien sûr convier au rendez-vous.

Ville de Drancy : Terrain Jolio Curie NNI 930299903 (Futsal)

Afin de contrôler le terrain dans le cadre d'un classement, M. REHOUDJA et M. HORMI passeront le 29 novembre 2022 à 14h00. Toutes les installations devront être accessibles. Le club et bien sûr convier au rendez-vous.

Ville de Bobigny : Terrain Stéphane Makowski NNI 930089902 (Futsal)

Afin de contrôler le terrain dans le cadre d'un classement, M. ORTUNO et M. BAUDUIN passeront le 17 novembre 2022 à 14h00. Toutes les installations devront être accessibles. Le club et bien sûr convier au rendez-vous.

Ville de SAINT DENIS : Gymnase Irene Bopard NNI 930669907 (Futsal)

Afin de contrôler le terrain dans le cadre d'un classement, M. ORTUNO et M. BAUDUIN passeront le 21 novembre 2022 à 14h00. Toutes les installations devront être accessibles. Le club et bien sûr convier au rendez-vous.

Prochaine Réunion : le mercredi 30 novembre 2022 à 15h00